

## Covid-19

### Recommandations sanitaires

#### Conduite à tenir dans les établissements scolaires, en cas de diagnostic (possible, probable ou confirmé) d'infection par le Covid-19 chez un enfant ou un personnel de l'établissement.

Ces recommandations sont amenées à **évoluer** avec les connaissances sur le Covid-19, la stratégie nationale et les recommandations du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse en lien avec le ministère des solidarités et de la santé.

#### Principes

- Les enfants et les adultes présentant des symptômes de Covid-19 (fièvre, toux, courbatures, maux de tête, etc..) doivent rester au domicile.
- Un enfant malade reste au domicile avec l'ensemble de sa fratrie.
- Un enfant dont l'un des parents est identifié comme « cas confirmé » reste au domicile avec l'ensemble de sa fratrie.
- La collectivité de rattachement doit être informée de la survenue d'un cas possible de Covid-19.

#### Aide à l'évaluation des directeurs d'école ou des chefs d'établissement

- **Ils peuvent se rapprocher du médecin de l'éducation nationale** de leur secteur qui donnera son avis technique en accord avec les recommandations sanitaires nationales.
- **Ils peuvent également solliciter l'infirmier de l'éducation nationale en charge de leur établissement** pour accompagner les équipes pédagogiques et isoler, selon les recommandations et critères donnés par le ministère de la santé, les élèves et les personnels qui présenteraient des symptômes.
- **En cas de problématique** nécessitant un conseil technique sanitaire complémentaire, il appartient à l'IEN de circonscription ou au chef d'établissement de saisir le médecin conseiller technique départemental en lui communiquant par mail, les éléments de synthèse de la situation. Ce dernier est en lien permanent avec le médecin conseiller technique du recteur (coordonnées en fin de page).

#### Un adulte de l'établissement présente des symptômes évocateurs de Covid-19

##### L'adulte concerné:

- Prévient son chef d'établissement ou son directeur d'école en lien avec son IEN de circonscription
- S'isole tout en restant sous la vigilance d'un autre adulte
- Contacte son médecin traitant par téléphone avant de se rendre à son cabinet, ou par téléconsultation.
- Alerte ou fait alerter le centre 15 si des signes de gravité apparaissent (difficultés respiratoires, malaise, etc...).

##### Les élèves du groupe:

- Les enfants du groupe, dont l'adulte avait la responsabilité, sont pris en charge par un autre adulte désigné par le directeur d'école ou chef d'établissement
- Ils sont accueillis dans une nouvelle salle dans l'attente du nettoyage minutieux de la salle de classe. Bien aérer la classe.
- Informer les familles de la connaissance d'un cas possible de Covid19.

##### Les autres élèves et adultes de l'établissement:

- Si les gestes barrières ont été appliqués, aucune mesure n'est recommandée en dehors de celles préconisées pour la population générale
- Informer la collectivité de rattachement

## Un enfant accueilli présente des symptômes évocateurs de Covid-19

### Pour l'enfant concerné :

- **Joindre la famille** (l'enfant doit retourner au domicile)  
La famille prendra un avis médical auprès du médecin traitant [par téléphone avant de se rendre à son cabinet] ou en téléconsultation ou auprès du centre 15 en cas de signes de gravité.
- **Isoler l'enfant du groupe**  
Maintenir les distances de sécurité de 1m - Eviter de parler en face à face – Se laver les mains avec du savon aussi souvent que nécessaire ou les frictionner avec du gel hydro-alcoolique - Eviter de porter ses mains au niveau du visage.  
**Si des signes de gravité apparaissent** tels que malaise ou difficultés respiratoires, **appeler le centre 15**

### Pour les autres élèves du groupe et l'enseignant responsable du groupe:

- Les élèves et leur enseignant sont accueillis dans une nouvelle salle de classe dans l'attente d'un nettoyage minutieux du sol et des surfaces de la salle de classe initialement fréquentée.  
Bien aérer la salle de classe.
- Informer les familles de l'existence d'un cas possible de Covid-19.

### Pour les autres élèves et adultes de l'établissement :

- Si les **gestes barrières** ont été appliqués, aucune mesure n'est recommandée en dehors de celles préconisées pour la population générale.
- Informer la collectivité de rattachement

## Retour dans l'établissement

- **Les sujets contacts, adultes et enfants, qui n'auront pas été malades :**  
Retour après 14 jours
- **Les malades et ceux qui auront été malades après contact :**  
Retour possible selon les recommandations du médecin traitant en fonction des consignes sanitaires nationales en vigueur.
- Aucun certificat médical n'est exigible

## En cas de problème, vous pouvez joindre

- **Rectorat Aix-Marseille:**  
Médecin CT Rectoral au 06.88.68.20.92  
Médecin CTR Chargé de mission au 06 82 37 32 22  
Secrétariat [ce.sante@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.sante@ac-aix-marseille.fr)
- **Pour le département du 13 :**  
Médecin CTD au 06.10.90.35.44 ou [ce.medecin13-ctd@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.medecin13-ctd@ac-aix-marseille.fr)
- **Pour le département du 84:**  
Médecin CTD au 07.78.64.82.86 ou [ce.ia84.sante@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.ia84.sante@ac-aix-marseille.fr)
- **Pour les départements des 04 et 05:**  
Médecin CTD au 06.09.33.37.44